

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a signalé une question très délicate en effet, et je veux lui répondre. Il a soulevé la question de privilège. Je vous renvoie à la même page du *hansard*. Il a cité ce que j'ai dit, mais je tiens à lire soigneusement et posément ce qui a été dit immédiatement avant. En tant que Canadien qui a travaillé avec acharnement pour le développement et le progrès des Canadiens de toutes les régions du pays, je rappelle ce qui a été dit immédiatement avant par le premier ministre du Canada (M. Mulroney):

Je sais que mes collègues libéraux et néo-démocrates ne favorisent pas les intérêts de l'Ouest.

**Des voix:** Très juste.

**M. Broadbent:** Et j'ai dit:

C'est un mensonge.

**Des voix:** C'est honteux!

**M. Riis:** Le raciste régional est encore debout. Asseyez-vous, espèce de raciste!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** Dans le but de préserver le décorum et la dignité de notre assemblée, dont elle est souvent capable, sans priver les députés du droit d'intervenir pour répondre au rappel au Règlement, car c'est réellement là ce que le vice-premier ministre a soulevé, et sans me prononcer pour le moment sur la question, je vais remettre la question à plus tard pour y revenir dans une heure.

La parole est au député de York-Sud—Weston (M. Nunziata).

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### ON AURAIT MIS EN DOUTE L'INTÉGRITÉ DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

**M. John Nunziata (York-Sud—Weston):** Monsieur le Président, je voudrais soulever une question de privilège distincte. Il y a quelques jours, le vérificateur général, haut fonctionnaire qui relève du Parlement tout en restant indépendant, a déposé son rapport pour l'année financière se terminant le 31 mars 1987. De l'article 16.89 à l'article 16.97, le vérificateur général du Canada, je le répète, haut fonctionnaire indépendant, a fait certaines déclarations au sujet d'une subvention fédérale particulière qui avait été accordée au centre commercial de l'ouest d'Edmonton.

Aujourd'hui, pendant la période des questions, par le biais du vice-premier ministre, et hier, le gouvernement a mis en doute l'intégrité du vérificateur général du Canada en déclarant—si l'on me permet de finir d'exposer l'objet de ma question de privilège—ou en laissant entendre que le vérificateur général du Canada avait délibérément cherché à induire le

Parlement en erreur ou bien qu'il avait présenté à ce Parlement un rapport incomplet.

**M. le Président:** Je regrette d'interrompre le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata), qui n'a pas manqué de faire valoir dans son intervention qu'il risquait d'y avoir des divergences d'opinions à propos de certains incidents qui ont eu lieu. Néanmoins, si on étudie les débats avec soin, on constatera que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a dit qu'il n'a pas accès aux dossiers du vérificateur général, si bien qu'il ne peut savoir sur quoi se fondent les opinions de ce dernier.

• (1510)

Je dois dire à tous les députés que je ne relève rien, dans les propos du vice-premier ministre, qui mette en cause l'intégrité du vérificateur général du Canada. Si le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) peut parcourir le compte rendu d'hier et me montrer le contraire, demain ou une autre fois, si d'autres responsabilités le retiennent, je suis disposé à écouter son point de vue avec attention et à réexaminer la question. Pour ma part, en tout cas, je ne me souviens de rien de tel, et j'inviterais le député à revoir les bleus. Il voudra peut-être alors soumettre de nouveau la question à la présidence.

**M. Nunziata:** Pourrais-je finir d'expliquer mon point de vue, monsieur le Président?

**Mme Copps:** J'invoque le Règlement.

**M. le Président:** Je donnerai la parole à la députée de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps) dans un moment.

**Mme Copps:** Il s'agit d'un rappel au Règlement...

**M. le Président:** Je vais donner la parole à la députée dans un moment. Nous pourrions commencer par régler cette question-ci. Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) veut peut-être ajouter rapidement des renseignements utiles à la présidence.

**M. Nunziata:** Monsieur le Président, j'ai soulevé la question de privilège. Je voudrais simplement vous demander, monsieur le Président, de revoir les «bleus» d'aujourd'hui et le *hansard* d'hier, où le premier ministre du Canada (M. Mulroney) et d'autres ministres ont accusé des députés de l'opposition d'être contre les gens de l'Ouest parce qu'ils contestent cette subvention. Par voie de conséquence, ils laissent supposer que le vérificateur général est contre les gens de l'Ouest, puisqu'il critique cette subvention.

**M. le Président:** Si je comprends bien, la question de privilège du député est que, d'une façon ou d'une autre, la réponse du gouvernement aux questions jette un doute sur l'intégrité du vérificateur général, ce qui, puisqu'il est un serviteur de cet endroit, porte atteinte au privilège des députés, dont celui qui se plaint. C'est la question que la Présidence étudiera, et je demanderais au député de regarder soigneusement le *hansard*. Je ferai de même et, s'il y a lieu, nous en reparlerons plus tard.